

Demande déposée le 27/01/2025

complétée le 11/02/2025

N° DP 53 140 2500006

| | |
|------------------------|--|
| Par : | LAVAL AGGLOMERATION |
| Demeurant à : | 1 place général Ferrié 53000 LAVAL |
| Représenté par : | Monsieur BERCAULT Florian |
| Pour : | Détachement d'un terrain à bâtir de 15397m² |
| Sur un terrain sis à : | Rue Vincent Auriol ZA BEAUSOLEIL 53950 LOUVERNE ZM 0198, ZM 0208, ZM 0209, ZN 0022, ZN 0065 - Superficie du terrain 36006 m² |

**Destination : Commerce et activités
de service**

LE MAIRE

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé en vigueur, et notamment le règlement de la zone UEm,

Vu l'avis du gestionnaire de voirie de la Communauté d'Agglomération de LAVAL en date du 07/02/2025,

Vu le courrier de la SAUR en date du 29/01/2025,

Vu le courrier de LAVAL ECONOMIE en date du 28/01/2025,

Vu les courriers d'ENEDIS en date du 29/01/2025 et du 18/02/2025,

Vu les plans et pièces complémentaires en date du 11/02/2025,

Considérant que des haies et alignement d'arbres sont repérés sur le plan graphique du PLUI,

Considérant qu'une canalisation collective d'assainissement passe dans le projet,

Considérant que la demande porte sur la division des terrains cadastrés section ZM n° 198, ZM n° 208, ZM n° 209, ZN n° 22 et ZN n° 65 en un lot constructible d'une contenance de 15397 m²,**A R R E T E****ARTICLE 1 -**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

ARTICLE 2 -

Les haies et alignement d'arbres repérés sur le plan graphique du PLUI seront conservés pour des motifs d'ordre écologique.

[ARTICLE 3 -

Une canalisation d'assainissement collectif passe dans le projet, Un recul minimum de 3 mètres par rapport à la conduite est imposé.

INFORMATION -*Eau potable : Le raccordement au réseau d'eau potable est favorable aux frais du pétitionnaire. Le regard et le compteur seront dimensionnés par les services techniques et le service des eaux selon les besoins exprimés par le pétitionnaire. Le regard compteur devra être installé en limite du domaine public pour être accessible par le service des eaux.*

Assainissement : Attention : présence d'une canalisation d'assainissement collectif sur la parcelle, prendre contact avec SAUR pour prévoir un repérage avant les travaux de l'accès au terrain. Avis favorable sous réserve de l'implantation du projet à plus de 3 mètres de la conduite. Le raccordement au réseau d'assainissement est favorable aux frais du pétitionnaire. Le raccordement sera connecté par une boîte de raccordement à passage direct, installée en limite du domaine public pour être accessible par le service de l'assainissement collectif. Une pompe de relevage aux frais du pétitionnaire peut être envisagée si le raccordement gravitaire ne suffit pas.

Electricité : Demande instruite sur la base des hypothèses d'une puissance de raccordement de 12 kva monophasé, le raccordement de ce projet au réseau public de distribution nécessite un branchement. Cette réponse est donnée à titre indicatif et est susceptible d'être revue dans le cas :

- de la non obtention des servitudes de passage éventuellement nécessaires,
- de la non obtention des autorisations administratives ou de prescriptions administratives,
- d'une évolution du réseau électrique depuis la date de la demande en objet,
- d'une évolution de la demande du pétitionnaire (puissance, situation...).

ACHEVEMENT DE TRAVAUX

A l'achèvement des travaux de construction ou d'aménagement, une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux à l'autorisation délivrée doit être adressée à la mairie (CERFA n° 13408*11).

LOUVERNE, le 06/03/2025

Le Maire,
Sylvie VIELLE



Mise en ligne le 10/03/2025

Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt : 29/01/2025

La présente décision est transmise ce jour au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

- CONDITIONS DANS LESQUELLES LA PRESENTE AUTORISATION DEVIENT EXECUTOIRE :

Vous pouvez commencer les travaux autorisés dès la date à laquelle cette autorisation vous a été notifiée, sauf dans le(s) cas particulier(s) suivant(s) :

- une autorisation relevant d'une autorité décentralisée n'est exécutoire qu'à compter de la date à laquelle elle a été notifiée au demandeur et transmise au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit vous informer de la date à laquelle cette transmission au préfet a été effectuée.
- Le permis tacite et la décision de non-opposition à une déclaration préalable sont exécutoires à compter de la date à laquelle ils sont acquis.
- dans le cas d'une décision de non-opposition à déclaration préalable d'une coupe ou abattage d'arbres, vous ne pouvez commencer vos travaux qu'un mois après la date à laquelle l'autorisation vous a été notifiée ou a été tacitement acquise.
- vous ne pouvez commencer vos travaux de démolition que quinze jours après la date à laquelle cette autorisation vous a été notifiée et a été transmise au Préfet. En cas de permis de démolir tacite, vous pouvez commencer vos travaux quinze jours après la date à laquelle il est acquis.
- si votre projet est situé dans un site inscrit vous ne pouvez commencer les travaux qu'après l'expiration d'un délai de quatre mois à compter du dépôt de la demande en mairie.
- si l'arrêté mentionne que votre projet fait l'objet d'une prescription d'archéologie préventive alors les travaux ne peuvent pas être entrepris avant l'exécution des prescriptions d'archéologie préventive.

Attention : l'autorisation n'est définitive qu'en l'absence de recours ou de retrait :

- dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu d'en informer le bénéficiaire du permis au plus tard quinze jours après le dépôt du recours ;
- dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue d'en informer préalablement le bénéficiaire du permis et de lui permettre de répondre à ses observations.

- COMMENCEMENT DES TRAVAUX ET AFFICHAGE :

Les travaux peuvent démarrer dès que l'autorisation est exécutoire, après avoir :

- réalisé un affichage de l'autorisation sur le terrain pendant toute la durée du chantier. Ce panneau d'affichage doit être installé de telle sorte que les renseignements qu'il contient demeurent lisibles de la voie publique ou des espaces ouverts au public pendant toute la durée du chantier. L'affichage est effectué par les soins du bénéficiaire sur un panneau de plus de 80 centimètres. Il doit indiquer le nom, la raison sociale ou la dénomination sociale du bénéficiaire, le nom de l'architecte auteur du projet architectural, la date de délivrance, le numéro et la date d'affichage en mairie du permis, la nature du projet et la superficie du terrain ainsi que l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté. Il indique également, en fonction de la nature du projet :
 - a) Si le projet prévoit des constructions, la surface de plancher autorisée ainsi que la hauteur de la ou des constructions, exprimée en mètres par rapport au sol naturel ;
 - b) Si le projet porte sur un lotissement, le nombre maximum de lots prévus ;
 - c) Si le projet porte sur un terrain de camping ou un parc résidentiel de loisirs, le nombre total d'emplacements et, s'il y a lieu, le nombre d'emplacements réservés à des habitations légères de loisirs ;
 - d) Si le projet prévoit des démolitions, la surface de la ou des bâtiments à démolir.

L'affichage doit également mentionner : « *Droit de recours : Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme). Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R. 600-1 du code de l'urbanisme).* »

Cet affichage n'est pas obligatoire pour les déclarations préalables portant sur une coupe ou un abattage d'arbres situés en dehors des secteurs urbanisés.

- DUREE DE VALIDITE :

Conformément à l'article R. 424-17 du code de l'urbanisme, l'autorisation est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de trois ans à compter de la notification de l'arrêté, ou de la date à laquelle un permis tacite ou une décision de non-opposition à une déclaration préalable sont intervenus. Il en est de même si, passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. En cas de recours contre le permis le délai de validité est suspendu jusqu'au prononcé d'une décision juridictionnelle irrévocable. Il en va de même, en cas de recours contre une décision prévue par une législation connexe donnant lieu à une réalisation différée des travaux dans l'attente de son obtention.

Lorsque le commencement des travaux est subordonné à une autorisation ou à une procédure prévue par une autre législation, le délai de trois ans susmentionné court à compter de la date à laquelle les travaux peuvent commencer en application de cette législation si cette date est postérieure à la notification de l'autorisation d'urbanisme ou à la date à laquelle la décision tacite est intervenue.

L'autorisation peut être prorogée, c'est à dire que sa durée de validité peut être prolongée, sur demande présentée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes administratives de tous ordres et les taxes et participations applicables au terrain n'ont pas évolué.

Vous devez formuler votre demande de prorogation sur papier libre, en joignant une copie de l'autorisation que vous souhaitez faire proroger. Votre demande en double exemplaire doit être :

- soit adressée au maire par pli recommandé, avec demande d'avis de réception postal,
- soit déposée contre décharge à la mairie.

- DROITS DES TIERS :

La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment : *obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement ...*) qu'il appartient au bénéficiaire de l'autorisation de respecter.

- OBLIGATIONS DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES :

Cette assurance doit être souscrite par la personne physique ou morale dont la responsabilité décennale peut être engagée sur le fondement de la présomption établie par les articles 1792 et suivants du code civil, dans les conditions prévues par les articles L 241-1 et suivants du code des assurances.

- DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Si vous entendez contester la présente décision vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou, lorsque la décision est délivrée au nom de l'Etat, saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'urbanisme. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).

Les tiers peuvent également contester cette autorisation devant le tribunal administratif compétent. Le délai de recours contentieux court à l'égard des tiers à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain conformément aux dispositions ci-dessus.

Le tribunal administratif de Nantes peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



Direction Générale Adjointe
Transitions écologiques au quotidien
Dossier suivi par Frédéric PIAUD
Tél. : 02.43.49.86 23
N/Réf. : JH/FP/SL/2025 - 8

Laval, le

0 / 0 / 2025

Le Président de Laval Agglomération

à

LAVAL AGGLOMÉRATION
Service Droit des Sols

Copie :
Madame Natacha LEROY
(urba@louverne.fr)

AUTORISATION D'URBANISME

Avis du gestionnaire de voirie au service instructeur

Commune : LOUVERNÉ

Zone : ZA Beausoleil

Demandeur : Laval Agglomération
1 place du Général Ferrié
53000 LAVAL

Adresse des Travaux : ZA Beausoleil
rue Vincent Auriol
53950 LOUVERNÉ

N° du Dossier : DP 053 140 2500006

Observations : Pas d'impact sur voirie communautaire

Directeur du Département
des Mobilités Durables,

Julien HAREL



Hôtel Communautaire
1, place du Général Ferrié
CS 60809
53008 LAVAL Cedex
T 02 43 49 46 47
F 02 43 49 46 50
la-val-agglo@agglo-laval.fr
www.agglo-laval.fr

SAUR DICT GRAND OUEST - SAUMUR U
CHEZ SOGELINK
TSA 70011
49400 ST LAMBERT DES LEVEES
Tél. : 02 97 54 47 02
Courriel : saumur-urbanisme@demat.sogelink.fr

Mairie de Louverné
Natacha LEROY
2 rue Abbé Angot
53950 LOUVERNE

N/Ref : **DP0531402500006**
Date de réception de la demande : **28/01/2025**
Date d'envoi de la réponse : **29/01/2025**
Adresse du projet : **RUE VINCENT AURIOL 53950
LOUVERNE**
Parcelle(s) cadastrale(s) : **000ZM0198**

Le 29/01/2025

Objet : **Déclaration préalable - Eau potable - Assainissement**

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint notre réponse au dossier « DP0531402500006 ».

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons sont concernés au regard des informations fournies.

Eau potable

Le réseau d'eau potable passe au droit du projet.

Avis pour le raccordement du projet au réseau d'eau potable : Favorable.

Assainissement

Le réseau d'assainissement :

- passe au droit du projet
- passe dans le projet

Avis pour le raccordement du projet au réseau d'assainissement : Favorable.

Observations générales :

ATTENTION : Présence d'une canalisation d'assainissement collectif sur la parcelle, prendre contact avec SAUR (reperage.csp@saur.com) pour prévoir un repérage avant les travaux de l'accès du terrain et Avis favorable sous réserve de l'implantation du projet au minimum à plus de 3 m de la conduite.

Le raccordement au réseau d'eau potable est favorable au frais du pétitionnaire. Le regard et le compteur seront dimensionnés par les services techniques et le service des eaux selon les besoins exprimés par le pétitionnaire. Le regard compteur devra être installé en limite du domaine public pour être accessible par le service des eaux.

Le raccordement au réseau d'assainissement est favorable au frais du pétitionnaire. Le raccordement sera connecté par une boîte de raccordement à passage direct, installée en limite du domaine public pour être accessible par le service de l'assainissement collectif. Une pompe de relevage au frais du pétitionnaire peut être envisagé si le raccordement gravitaire ne suffit pas.

Pour toute demande de raccordement ,merci de contacter Saur clientèle (0244710550)

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

SALMON Mathilde



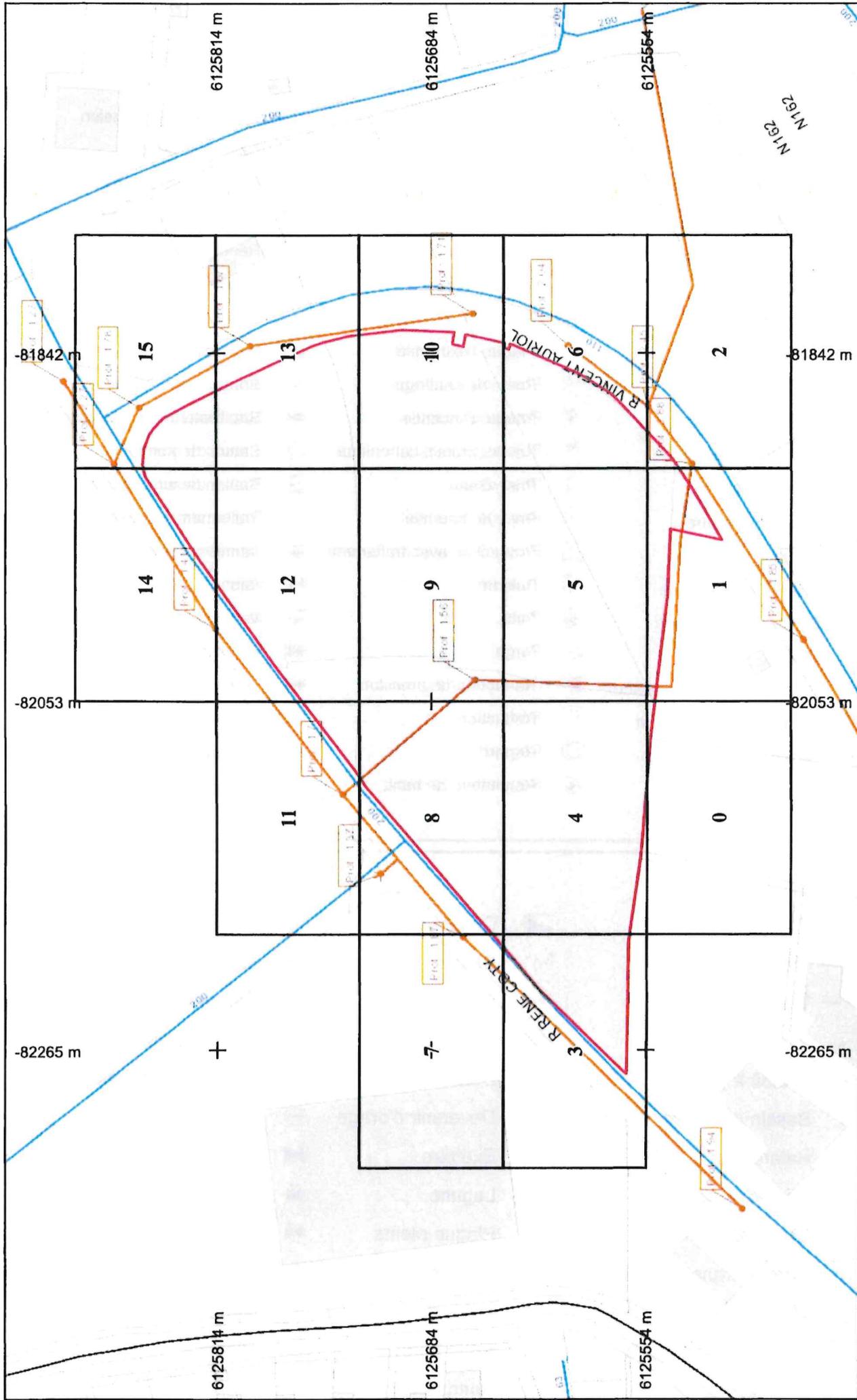
LEGENDE

EA

| | | |
|--|--|--|
|  Tronçons classe C |  Dégrilleur |  Régulateur de pression |
|  Tronçons classe B |  Dessableur |  Réserve incendie |
|  Tronçons classe A |  Disconnecteur |  Réservoir au sol/Bâche |
|  Accélérateur |  Forage |  Réservoir de chasse |
|  Anode protect.cathodique |  Isolation électrique |  Réservoir (semi)enterré |
|  Auto-contrôle |  Micro ventouse |  Réservoir sur tour |
|  Barrage |  Piézomètre |  Shunt |
|  Boîte à boues |  Plaque d'extrémité |  Siphon |
|  Borne fontaine |  Poste de soutirage |  Soupape anti-bélier |
|  Bouche d'incendie |  Poteau d'incendie |  Stabilisateur d'écoulement |
|  Bouche de lavage |  Potelet protect.cathodique |  Station de pompage |
|  Brise charge |  Prise d'eau |  Station de surpression |
|  Canal de mesure |  Prise de potentiel |  Traitement sur réseau |
|  Captage |  Production avec traitement |  Vanne asservie |
|  Chasse automatique |  Puisard |  Vanne |
|  Cheminée d'équilibre |  Puits |  Vanne de survitesse |
|  Clapet |  Purge |  Vanne en attente |
|  Compteur production/secto. |  Réducteur de pression |  Vanne fermée |
|  Compteur export/import |  Réduction |  Vanne réglée |
|  Ddass |  Regard |  Ventouse |
|  Débitmètre |  Régulateur de débit |  Vidange |
| | |  Borne 1/2/4 prises |

EU

| | | |
|--|---|---|
|  Tronçons classe C |  Chasse |  Rond visitable à grille |
|  Tronçons classe B |  Clapet |  Station d'épuration |
|  Tronçons classe A |  Débitmètre |  Tampon/avaloir |
|  Avaloir |  Dégrilleur |  Té de curage |
|  Avaloir à grille |  Dessableur |  Traitement sur réseau |
|  Bassin de rétention |  Déversoir d'orage |  Vacuomètre |
|  Batardeau |  Exutoire |  Vanne |
|  Brise charge |  Lagune |  Vanne à guillotine |
|  Canal de mesure |  Plaque pleine |  Vanne à manchon |
|  Carré borgne |  Poste de relevage |  Vanne murale |
|  Carré visitable |  Puisard |  Ventouse |
|  Carré visitable à grille |  Rond borgne |  Vidange |
|  Chambre de détente |  Rond visitable | |



Échelle : 1:2000 --- Plan généré le : 29/01/2025 - 11:46:53
 Numéro de consultation : null
 Adresse : RUE VINCENT AURIOL 53950 LOUVERNE
 Plan d'ensemble

Légende :
[Voir page annexe](#)

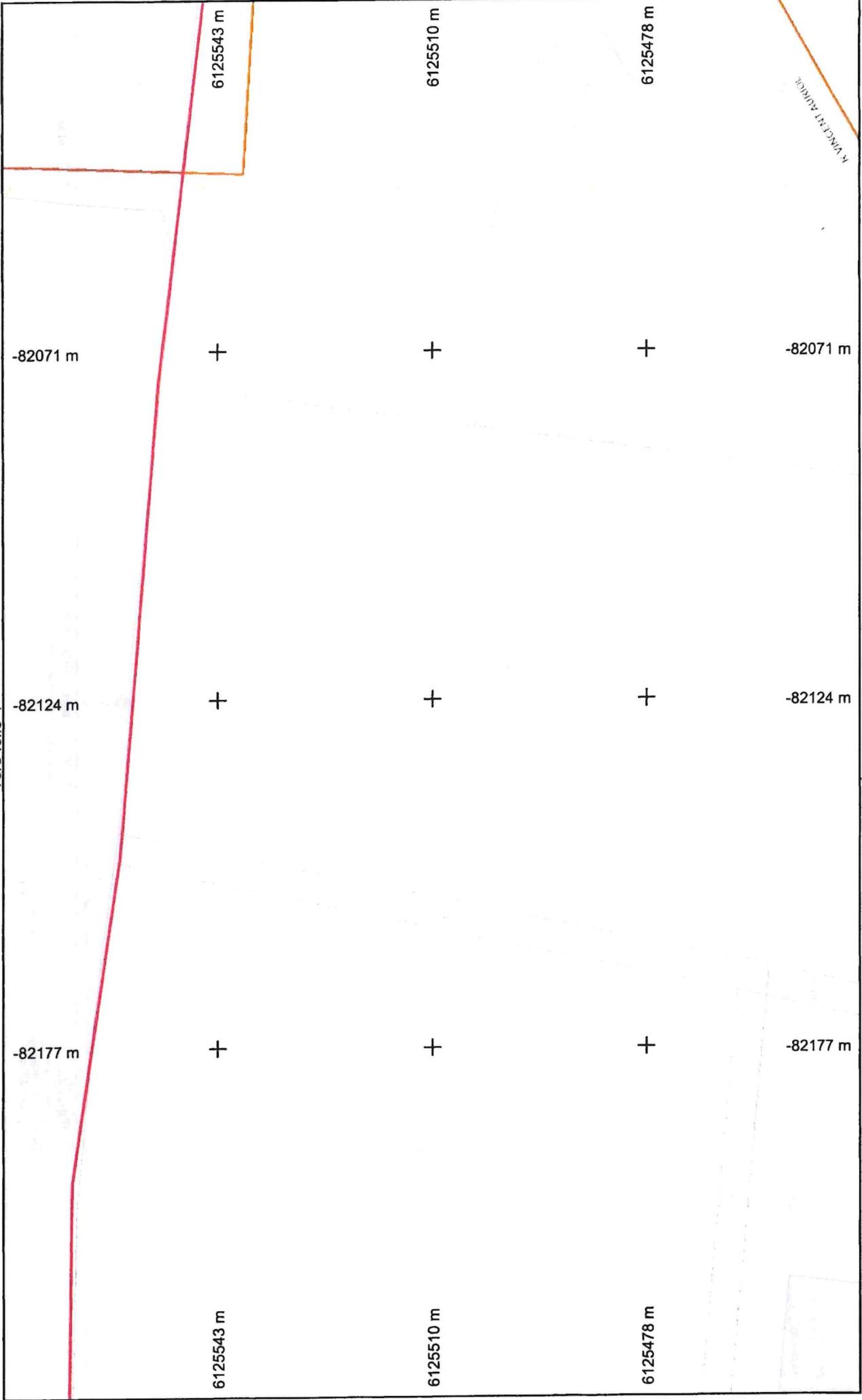
Format d'impression : A4 Paysage
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau



RN Parcelaire et RN Adresse de @ ICM Rendition interite --- Sistema de coordenadae - WGS 84/Peirith-Meteor - PPSG-2857

vers folio 4

vers folio 1



Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 29/01/2025 - 11:46:53
 Numéro de consultation : null
 Adresse : RUE VINCENT AURIOL 53950 LOUVERNE



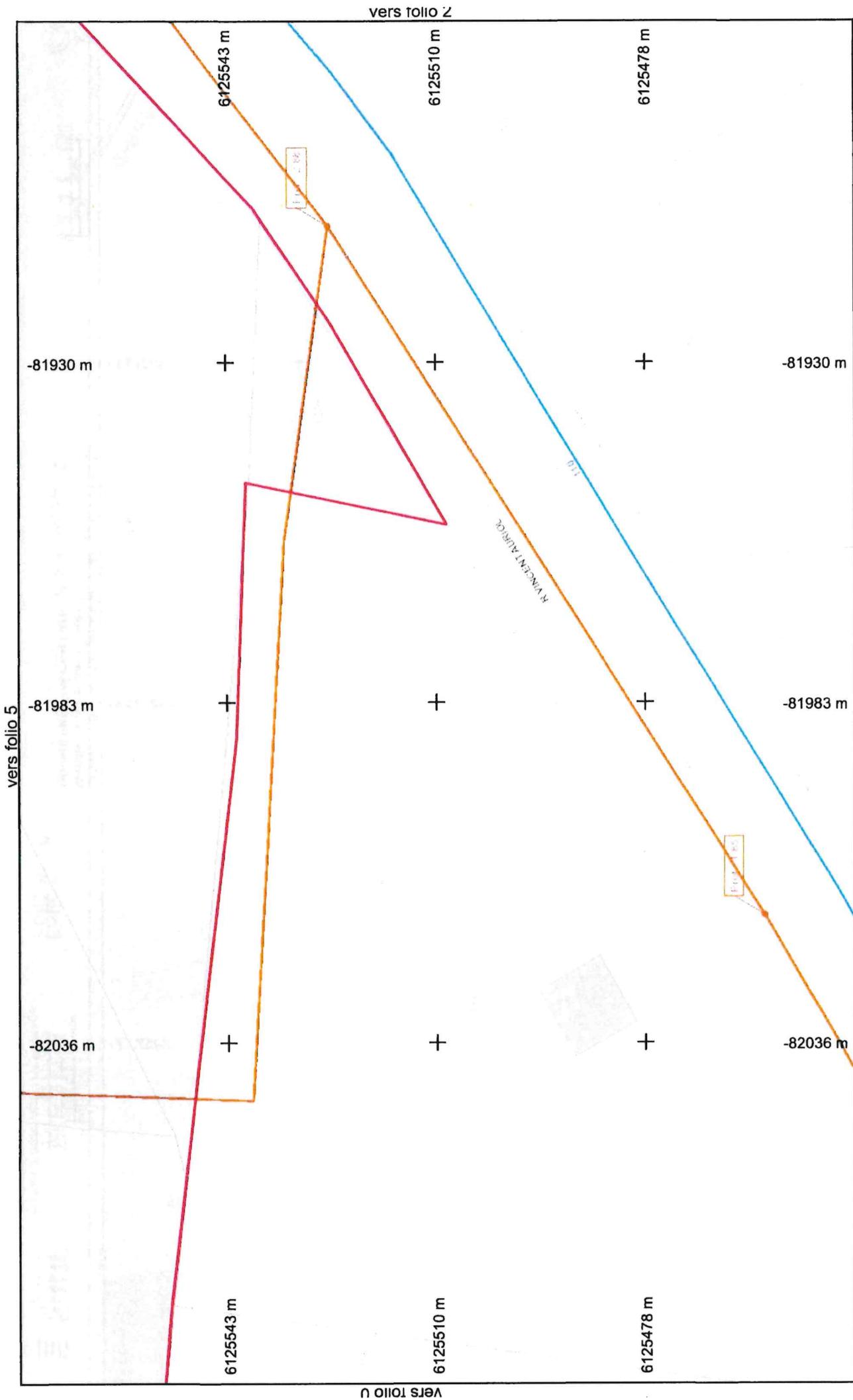
BD Parcelaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857

Légende :
 Voir page annexe

Folio n° : 0

Format d'impression : A4 Paysage
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau





vers folio 5

vers toilio Z



Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 29/01/2025 - 11:46:53
 Numéro de consultation : null
 Adresse : RUE VINCENT AURIOL 53950 LOUVERNE

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857

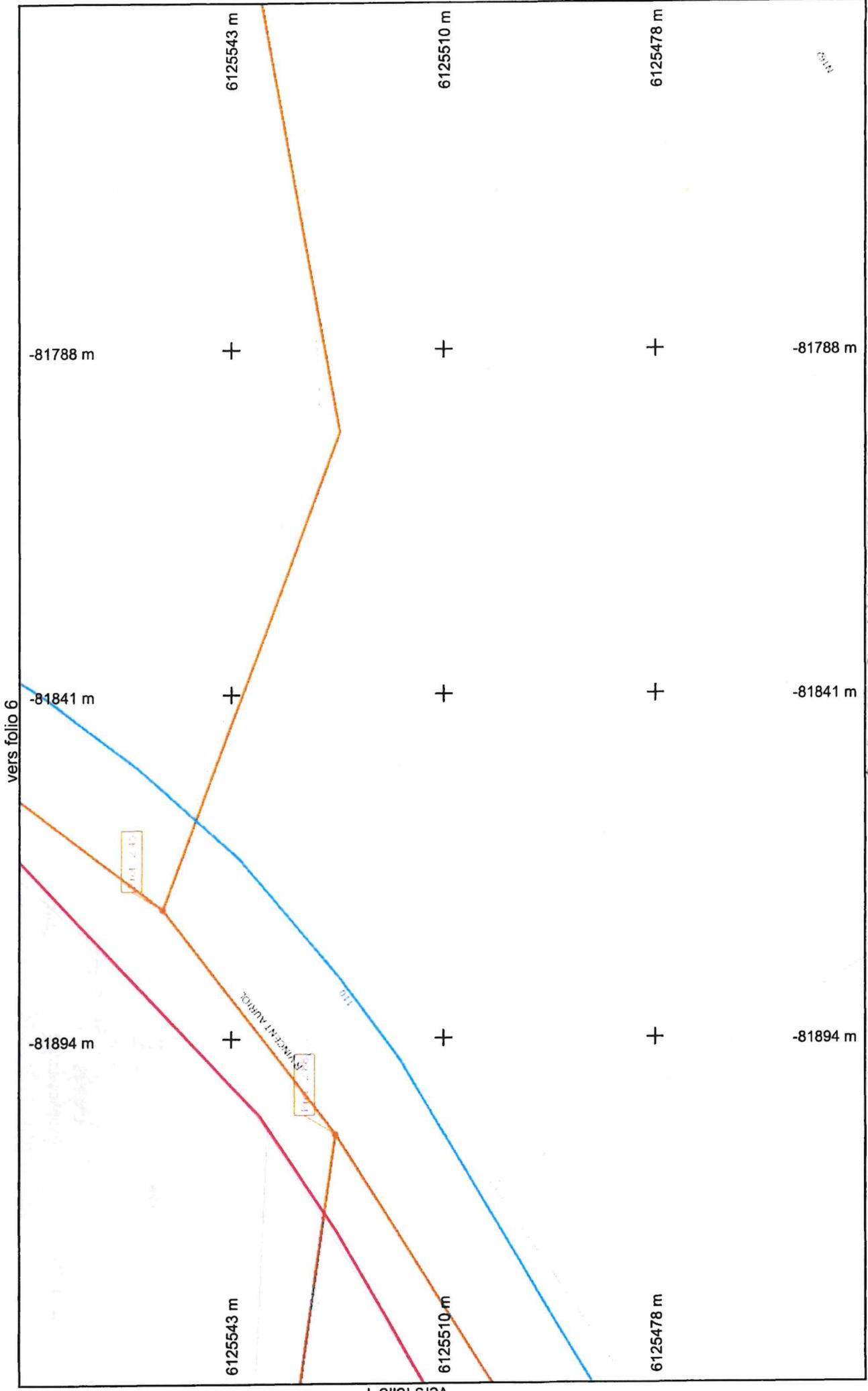
Légende :

Voir page annexe

Folio n° : 1

Format d'impression : A4 Paysage
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau





Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 29/01/2025 - 11:46:53
 Numéro de consultation : null
 Adresse : RUE VINCENT AURIOL 53950 LOUVERNE

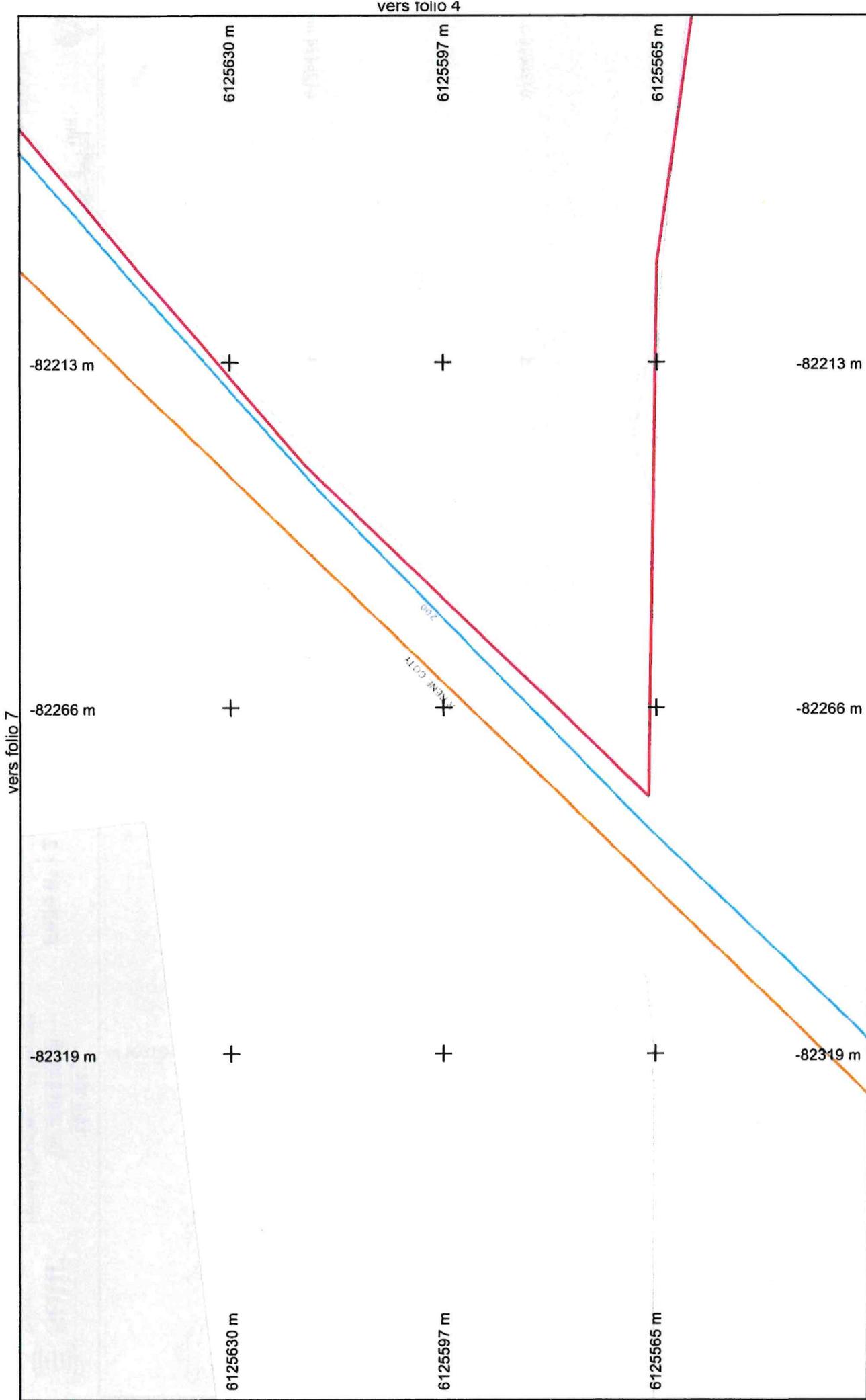
BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857

Légende :
Voir page annexe
Folio n° : 2



Format d'impression : A4 Paysage
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

VERS FOLIO 1



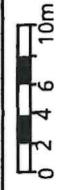
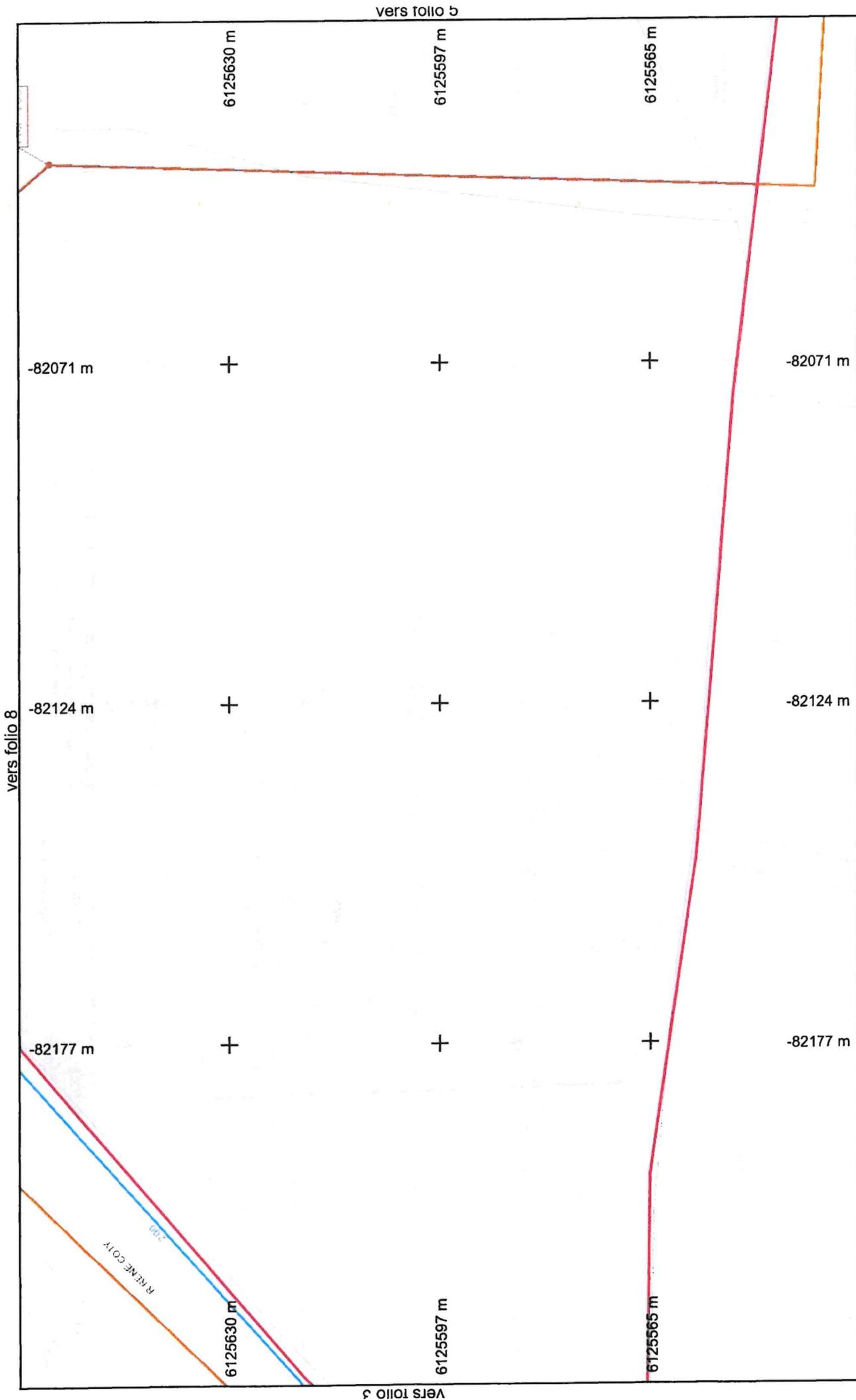
Légende :

Voir page annexe

Folio n° : 3

Format d'impression : A4 Paysage
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau





Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 29/01/2025 - 11:46:53
 Numéro de consultation : null
 Adresse : RUE VINCENT AURIOL 53950 LOUVERNE

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857

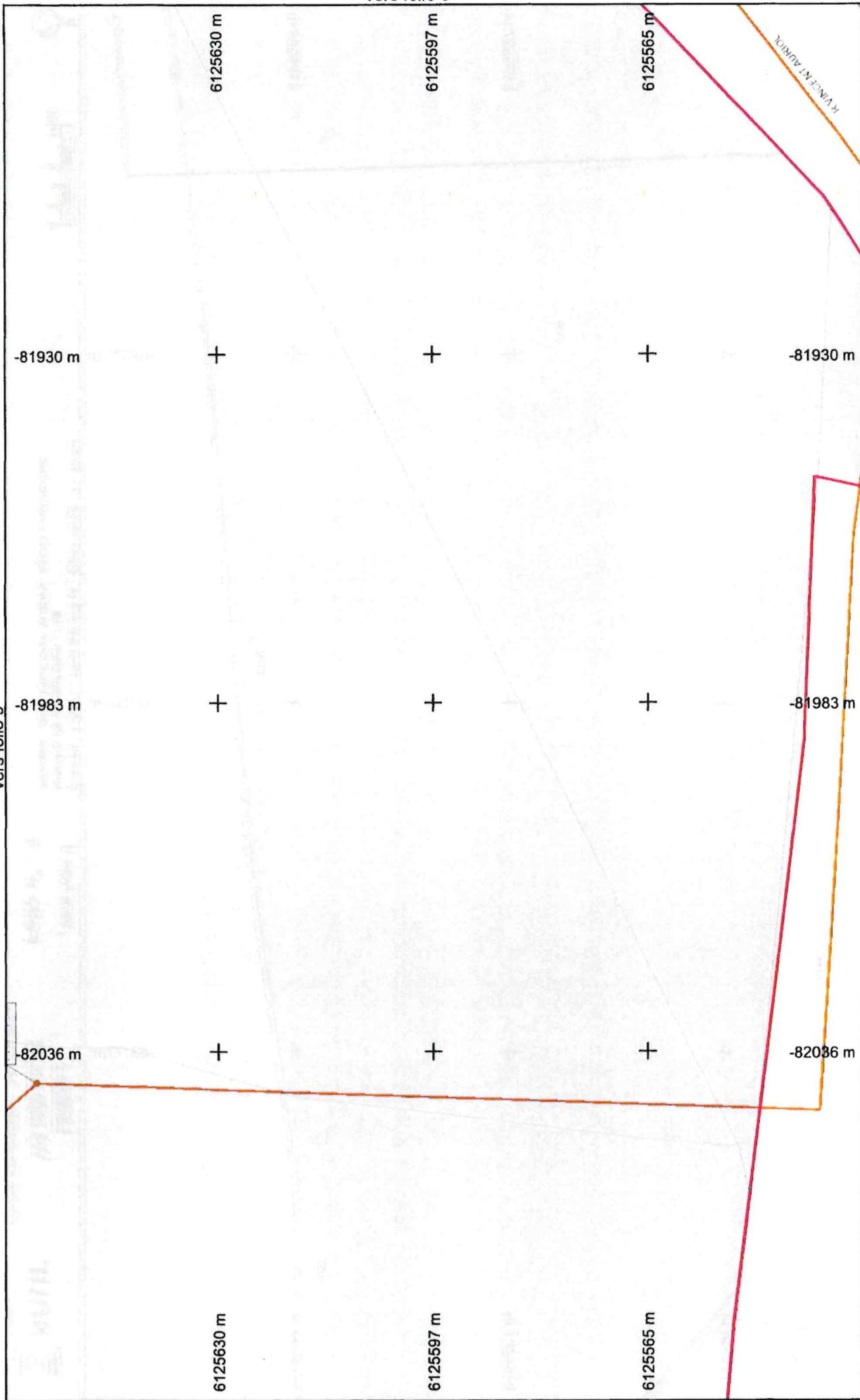
vers folio 0
Folio n° : 4

Légende :
 Voir page annexe

Format d'impression : A4 Paysage
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau



vers folio 6



vers folio 9

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 29/01/2025 - 11:46:53
 Numéro de consultation : null
 Adresse : RUE VINCENT AURIOL 53950 LOUVERNE

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857

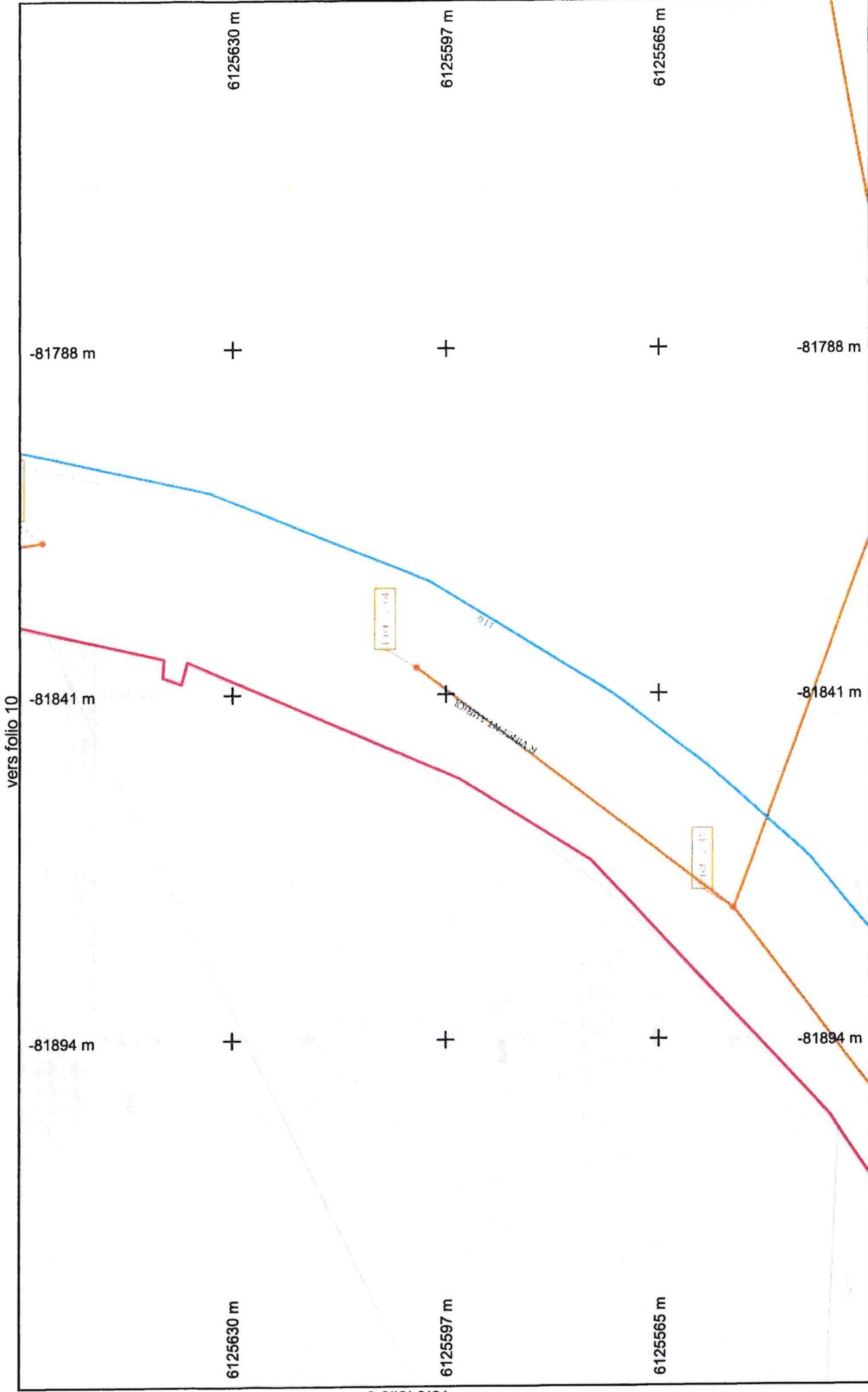
vers folio 1
Folio n° : 5

Légende :
 Voir page annexe

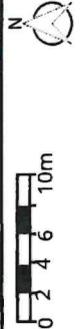
Format d'impression : A4 Paysage
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau



VERS FOLIO 4



vers folio 10



Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 29/01/2025 - 11:46:53
 Numéro de consultation : null
 Adresse : RUE VINCENT AURIOL 53950 LOUVERNE

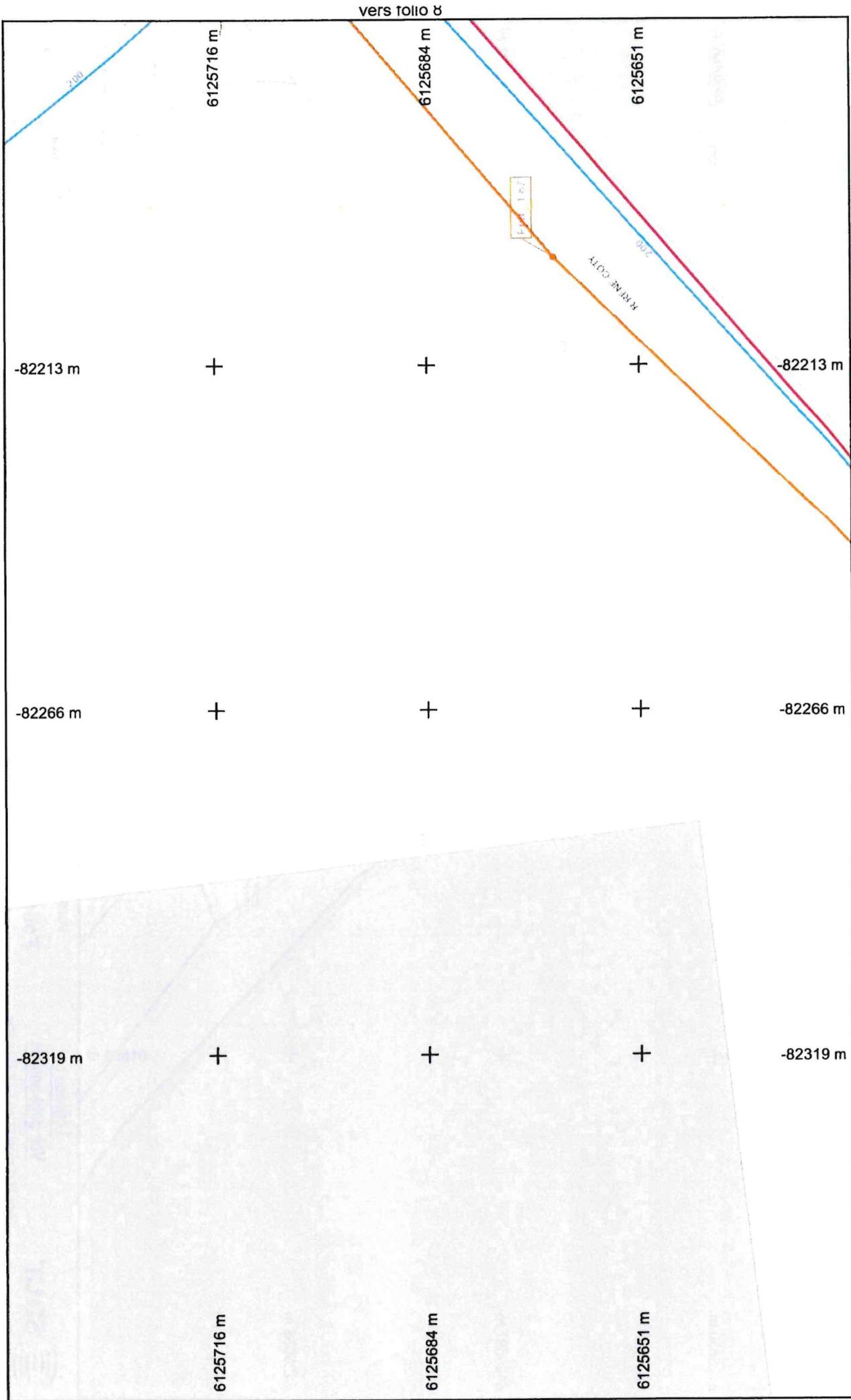
Format d'impression : A4 Paysage
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

Légende :
 vers folio 2
 Folio n° : 6



BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857

VERTS FOLIO C



vers folio 8



Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 29/01/2025 - 11:46:53
 Numéro de consultation : null
 Adresse : RUE VINCENT AURIOL 53950 LOUVERNE

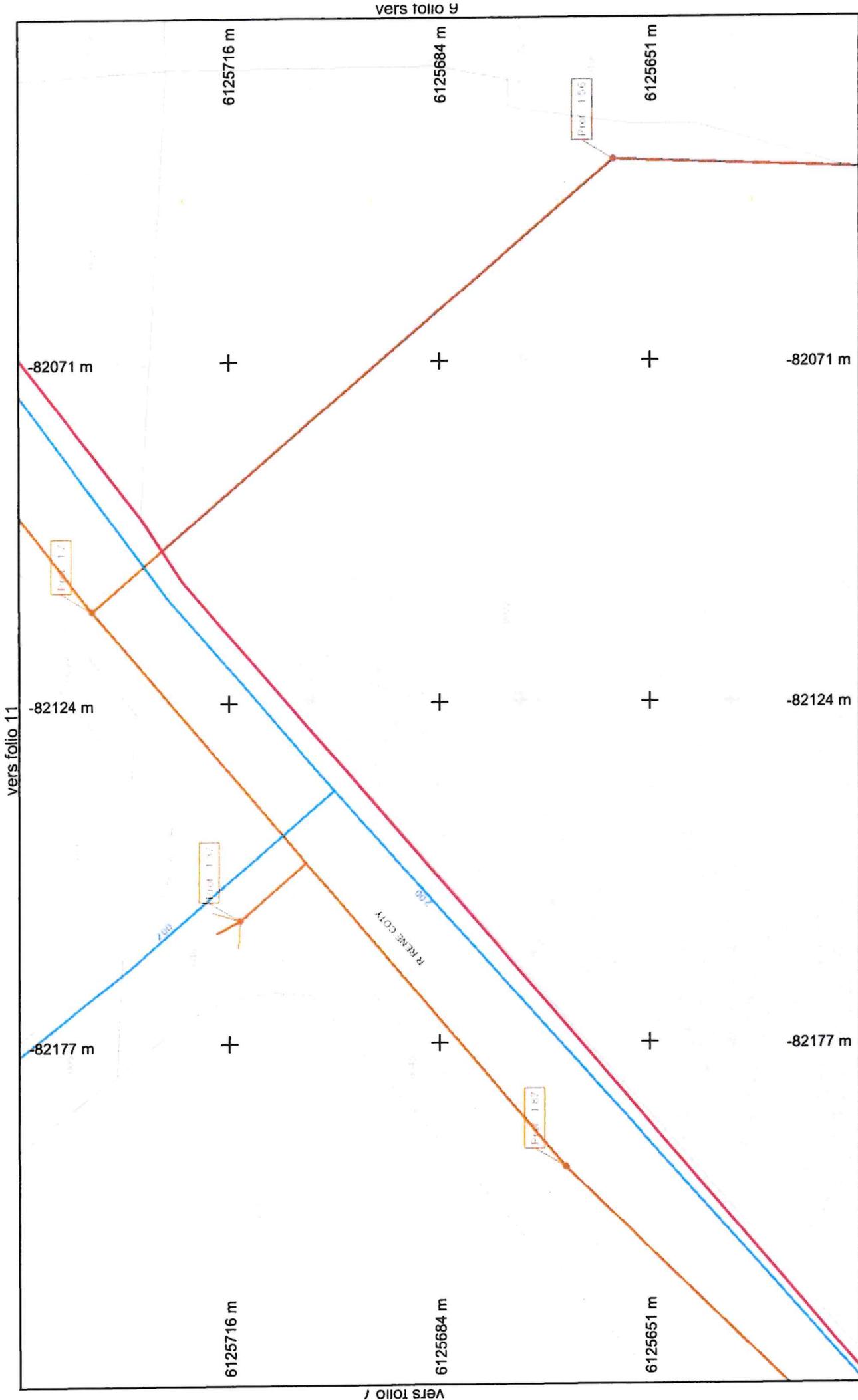
BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857

vers folio 3
Folio n° : 7

Légende :
 Voir page annexe

Format d'impression : A4 Paysage
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau





Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 29/01/2025 - 11:46:53
 Numéro de consultation : null
 Adresse : RUE VINCENT AURIOL 53950 LOUVERNE

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857

vers folio 4
Folio n° : 8

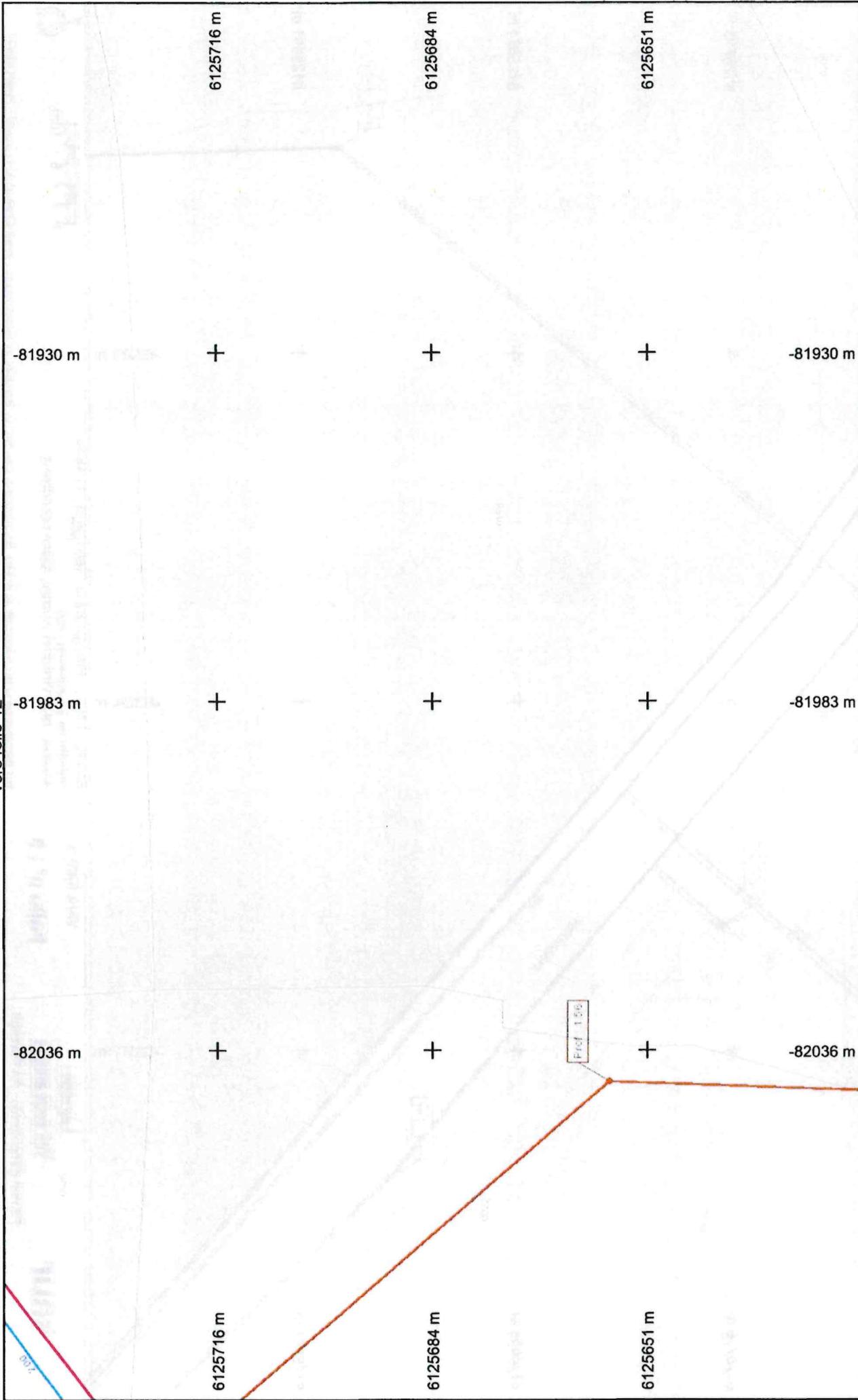
Légende :
 Voir page annexe

Format d'impression : A4 Paysage
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau



vers folio 1U

vers folio 12



Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 29/01/2025 - 11:46:53

Numéro de consultation : null

Adresse : RUE VINCENT AURIOL 53950 LOUVERNE

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857

vers folio 5

Folio n° : 9

Légende :

Voir page annexe

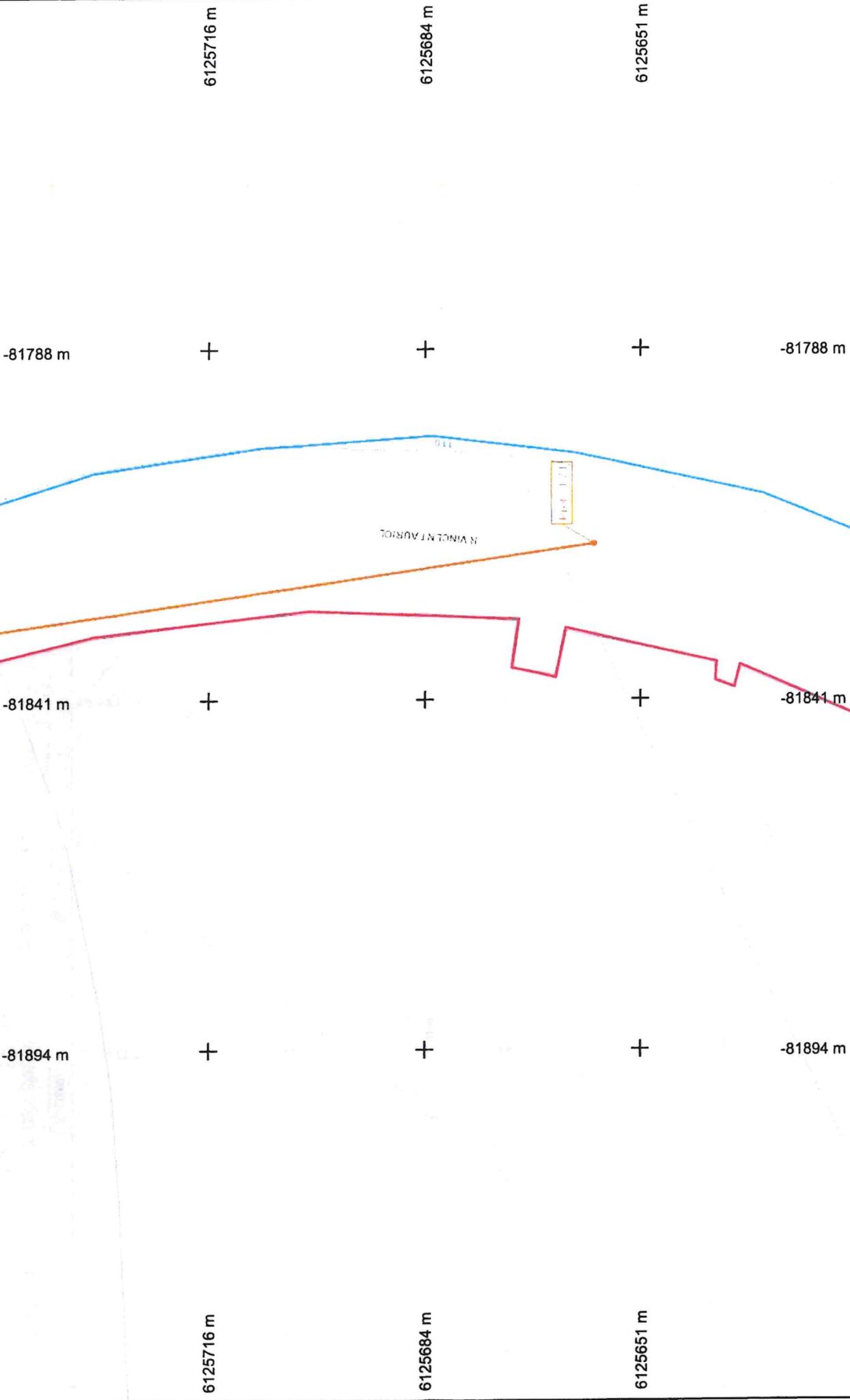
Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau



VERS FOLIO R

vers folio 13

VERS FOLIO 13



Légende :

vers folio 6
Folio n° : 10

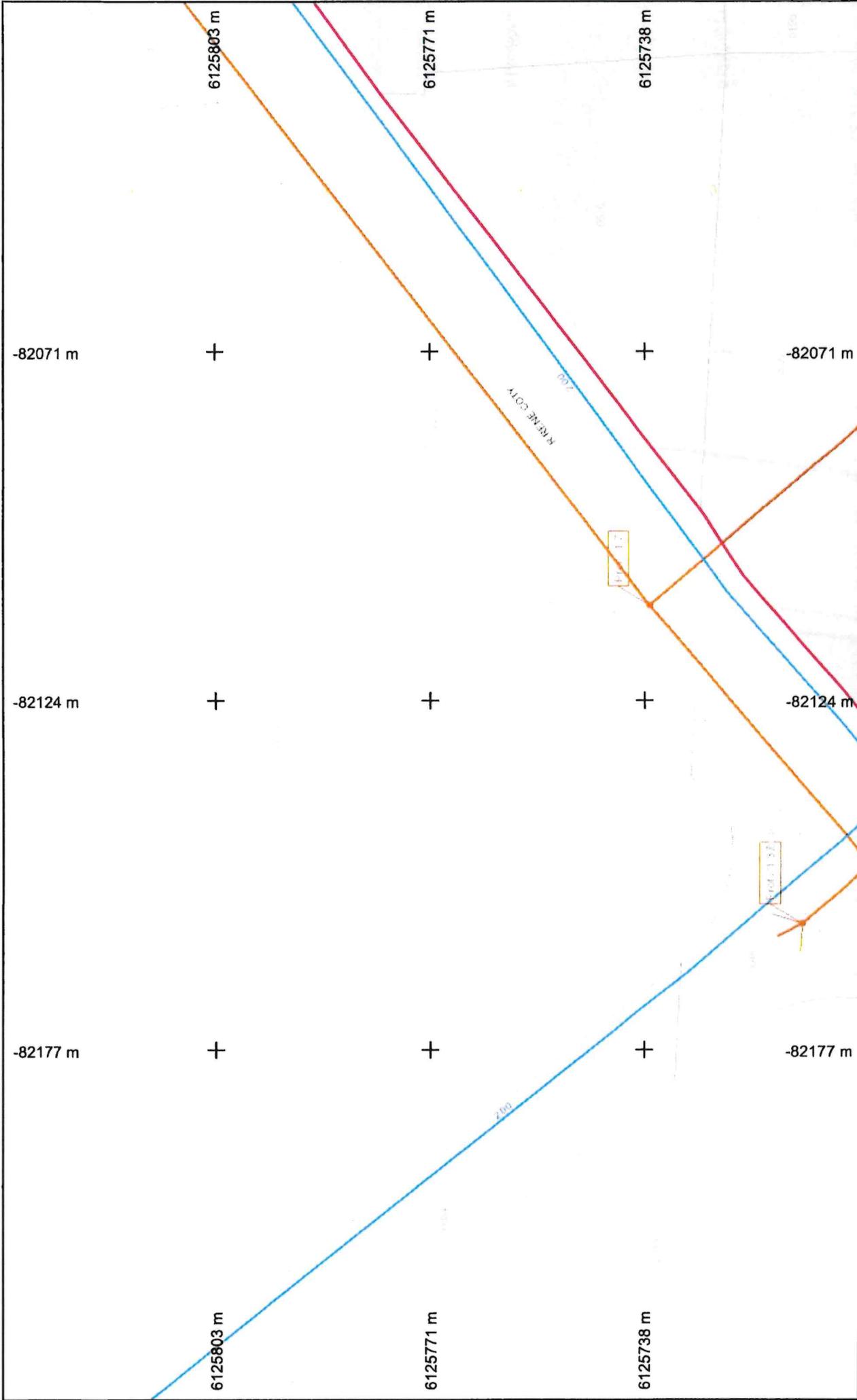
Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 29/01/2025 - 11:46:53
Numéro de consultation : null
Adresse : RUE VINCENT AURIOL 53950 LOUVERNE



Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857

vers folio 12



Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 29/01/2025 - 11:46:53
 Numéro de consultation : null
 Adresse : RUE VINCENT AURIOL 53950 LOUVERNE

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857

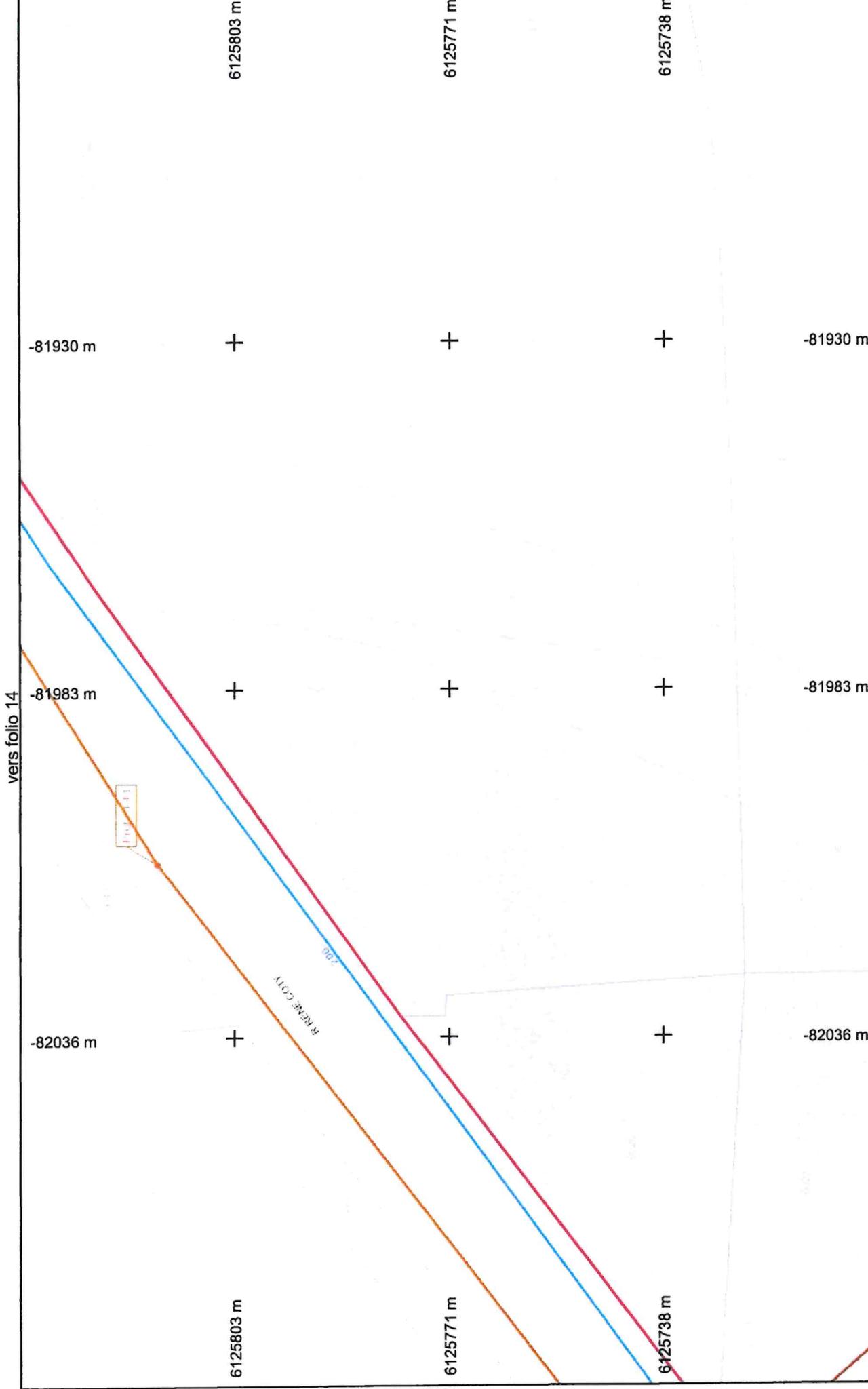
vers folio 8
Folio n° : 11

Légende :
 Voir page annexe

Format d'impression : A4 Paysage
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau



vers folio 13



vers folio 14

Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 29/01/2025 - 11:46:53
 Numéro de consultation : null
 Adresse : RUE VINCENT AURIOL 53950 LOUVERNE

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857

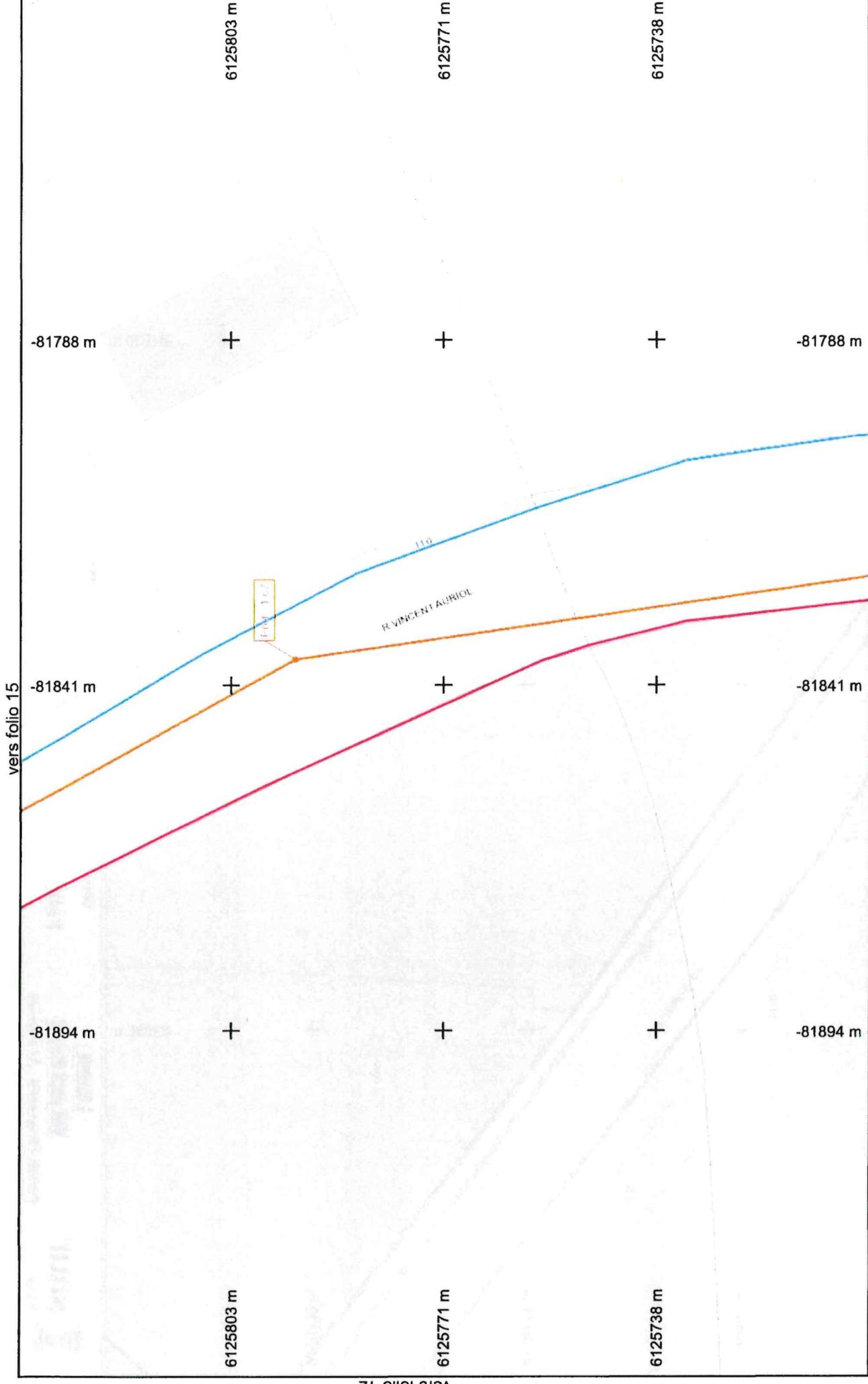
vers folio 9
Folio n° : 12

Légende :
 Voir page annexe

Format d'impression : A4 Paysage
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau



VERS FOLIO 11



vers folio 15

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 29/01/2025 - 11:46:53
 Numéro de consultation : null
 Adresse : RUE VINCENT AUBRIOL 53950 LOUVERNE

BD Parcelaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857

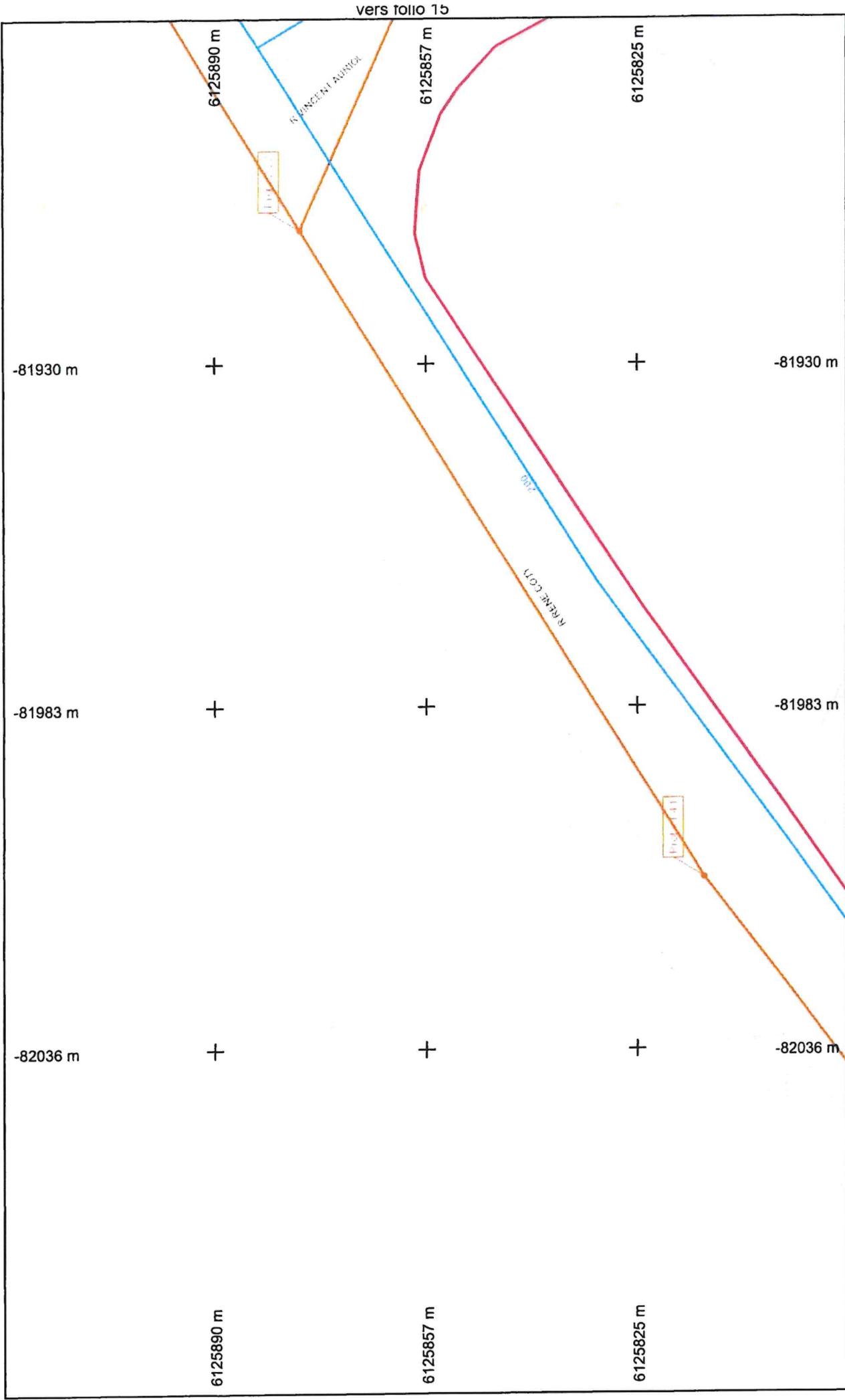
vers folio 10
Folio n° : 13

Légende :
 Voir page annexe

Format d'impression : A4 Paysage
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau



VERS FOLIO 12



Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 29/01/2025 - 11:46:53
 Numéro de consultation : null
 Adresse : RUE VINCENT AURIOL 53950 LOUVERNE

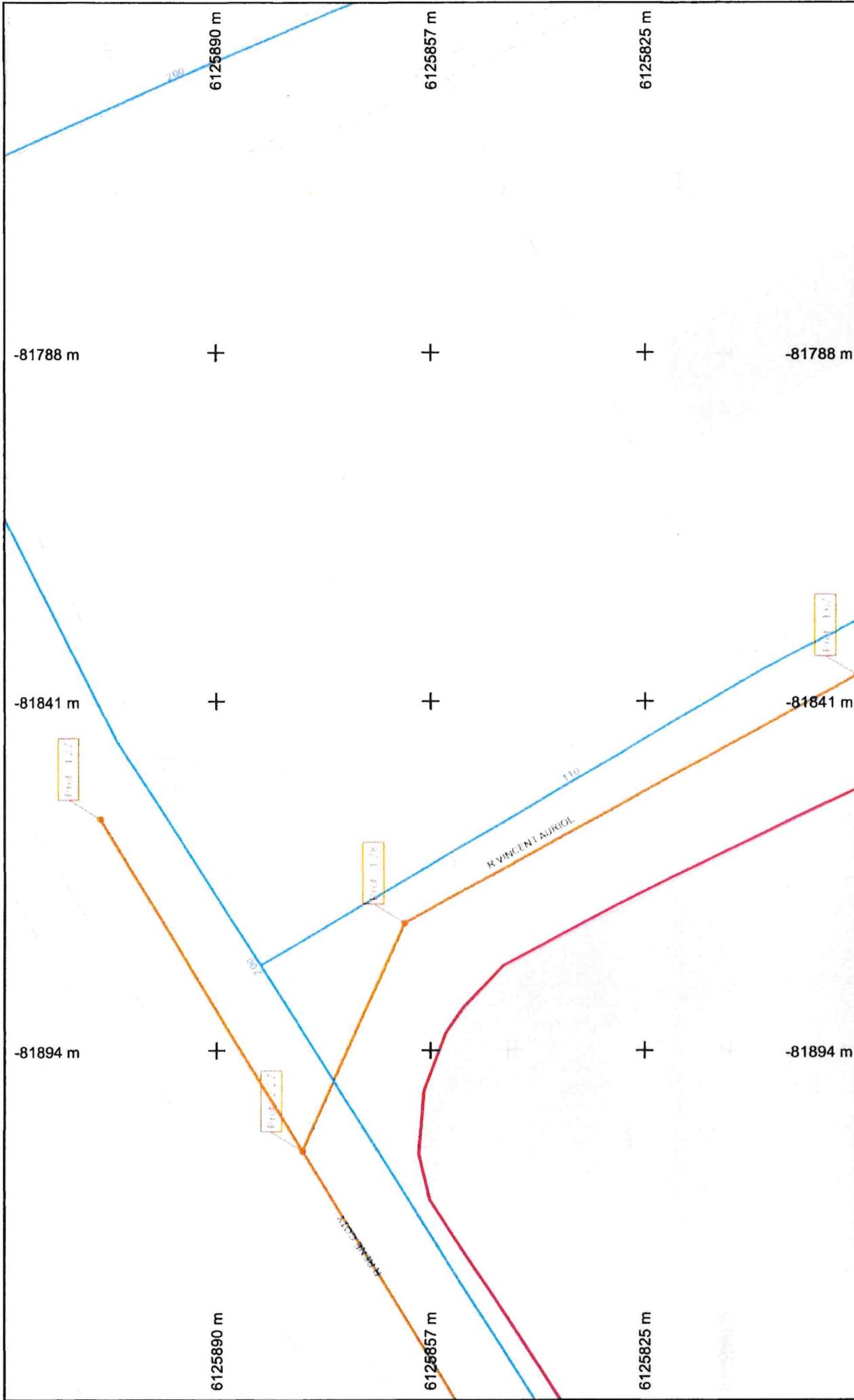
vers folio 12
Folio n° : 14

Légende :
Voir page annexe

Format d'impression : A4 Paysage
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau



BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857



VERS FOLIO 14

Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 29/01/2025 - 11:46:53
 Numéro de consultation : null
 Adresse : RUE VINCENT AURIOL 53950 LOUVERNE

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857

vers folio 13
Folio n° : 15

Légende :
 Voir page annexe

Format d'impression : A4 Paysage
 Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau



Grenel Valérie

De: Martin Tania
Envoyé: mardi 28 janvier 2025 17:33
À: Glemas Marie
Objet: RE: PC 53 140 2500006

Bonjour Madame Glemas,

vente gérée par Laval Economie. Aucune observation de notre part.

Bien cordialement,

Tania MARTIN, Chargée de mission
développement économique



- 02 43 49 86 04
- 23 place du Général Ferrié - 53 000 LAVAL
- tania.martin@laval-economie.fr

www.laval-economie.fr
Twitter : Laval Économie

Adhésion 2025 à Laval Economie :
<https://www.helloasso.com/associations/laval-economie/adhesions/adhesion-laval-economie-2025>



De : Glemas Marie
Envoyé : mardi 28 janvier 2025 15:06
À : Martin Tania
Objet : TR: PC 53 140 2500006

Bonjour,

Le **27/01/2025**, le dossier ci-dessus référencé a été transmis en mairie de LOUVERNÉ par voie électronique.

Par ce courriel, je sollicite votre **AVIS** en application du code de l'urbanisme (et notamment de l'article R 423-50 et suivants).

Afin d'accéder aux pièces constitutives du dossier cité ci-avant, il est nécessaire de **vous rendre sur le site IGéoPC** via l'adresse suivante :

<https://ads.laval.fr/igeopc/app/>

et de renseigner les items suivants comme suit :

Utilisateur : AGGLO

Mot de passe : LAVAL

Il vous suffira ensuite de renseigner le nom de la commune et le numéro du dossier selon ce format : 2500006.

Choisir ensuite le dossier recherché, vous trouverez l'ensemble des pièces dans l'onglet "Documents".

Dans l'attente de votre retour,

Marie GLEMAS
Laval Agglomération
Service Urba réglementaire
Instructrice droit des sols
02 43 49 46 03
marie.glemas@agglo-laval.fr

Pole Urbanisme ENEDIS

MAIRIE DE LOUVERNE
2 RUE ABBE ANGOT
53950 LOUVERNE

Téléphone : 02 51 36 47 57
Télécopie :
Courriel : pdl-urbanisme@enedis.fr
Interlocuteur : THOMAS Nathalie

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

LA ROCHE-SUR-YON, le 29/01/2025

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'Autorisation d'Urbanisme DP0531402500006 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse : RUE VINCENT AURIOL - ZA BEAUSOLEIL
53950 LOUVERNE

Référence cadastrale : Section ZM , Parcelle n° 22-65-198-208-209

Nom du demandeur : BOUILLON NICOLE

En réponse, nous vous informons que nous ne pouvons pas instruire cette demande car le dossier transmis est incomplet. Les éléments suivants sont manquants :

- Quelle puissance est nécessaire pour l'alimentation de ce projet ?

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Nathalie THOMAS
Votre conseiller

Pole Urbanisme ENEDIS

MAIRIE DE LOUVERNE
2 RUE ABBE ANGOT
53950 LOUVERNE

Téléphone : 02 51 36 47 57
Télécopie :
Courriel : pdl-urbanisme@enedis.fr
Interlocuteur : THOMAS Nathalie

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

LA ROCHE-SUR-YON, le 18/02/2025

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'autorisation d'urbanisme DP0531402500006 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

| | |
|-------------------------------|--|
| <u>Adresse :</u> | RUE VINCENT AURIOL - ZA BEAUSOLEIL 53950 LOUVERNE |
| <u>Référence cadastrale :</u> | Section ZM , Parcelle n° 22-65-198-208-209 |
| <u>Nom du demandeur :</u> | BOUILLON NICOLE |

Nous avons instruit cette demande sans disposer de la puissance de raccordement nécessitée par le projet. Compte tenu du type de projet, nous avons basé notre réponse sur l'hypothèse d'une puissance de raccordement de 12 kVA monophasé.

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, le raccordement de ce projet au réseau public de distribution nécessite un branchement.

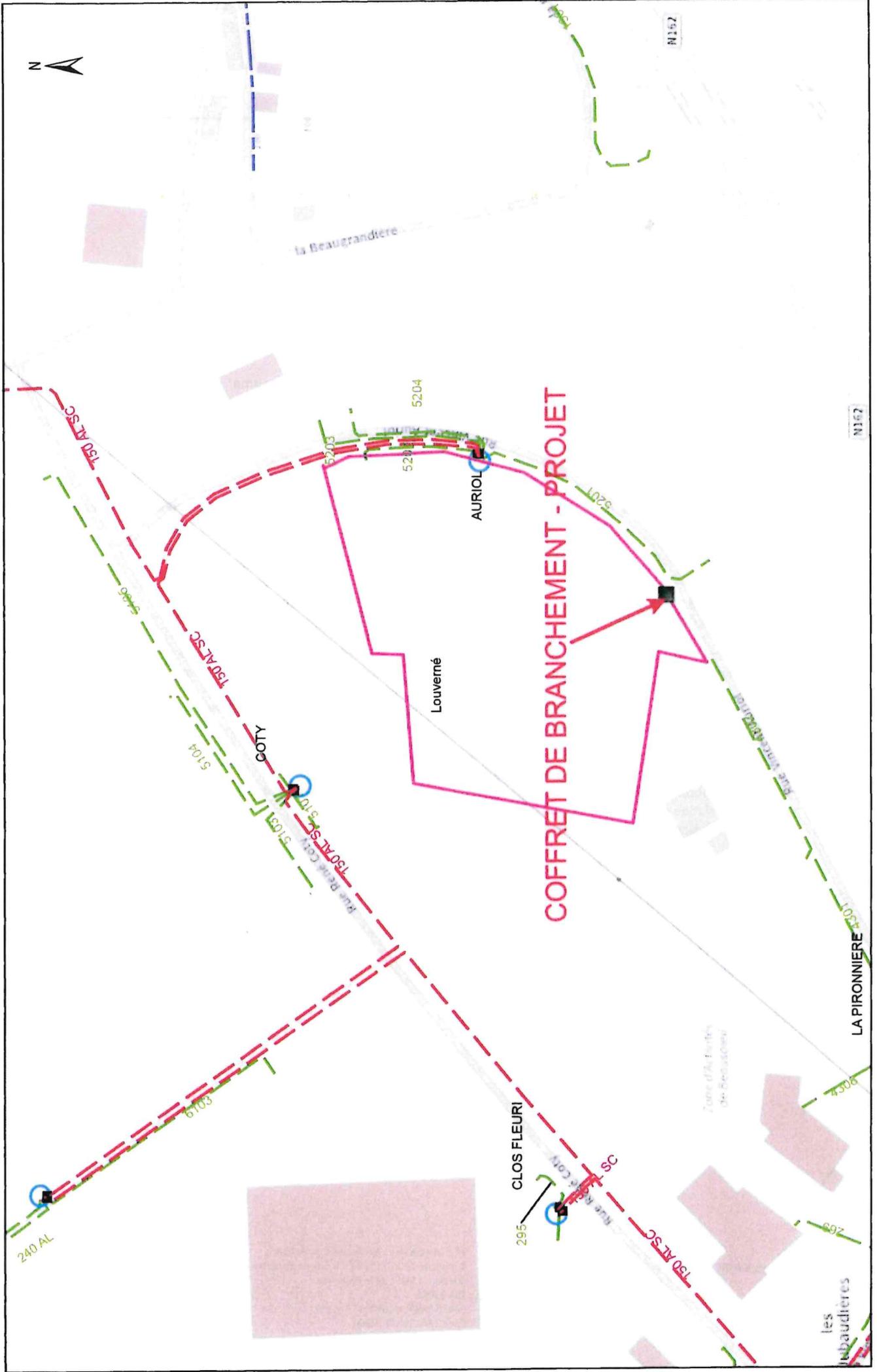
Cette réponse est donnée à titre indicatif et est susceptible d'être revue dans le cas :

- de la non obtention des servitudes de passage éventuellement nécessaires ;
- de la non obtention des autorisations administratives ou de prescriptions administratives ;
- d'une évolution du réseau électrique depuis la date de la demande en objet ;
- d'une évolution de la demande du pétitionnaire (puissance, situation...).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Nathalie THOMAS

Votre conseiller





Accusé de réception

Télétransmission Plat'AU

Télétransmission reçue par : Préfecture de la Mayenne

Nature de la transaction : télétransmission Plat'AU - décision expresse

Date d'émission de l'accusé de réception : 2025-03-07(GMT+1)

Nombre de pièces jointes : 17 - (25,88 Mo)

Nom émetteur : Louverne - commune

N° de SIREN : 215301409

Numéro de l'arrêté : Arrêté-DP531402500006I

Identifiant de l'arrêté : KJN-051-2VQ

Version dossier : 14

Identifiant du dossier : O30-4W8-N6W

N° de la demande: DP0531402500006

Identifiant de la décision : KVG-YQW-72D

Objet : PLA - (EXPRESSE) DP - Rue Vincent Auriol 53140 LOUVERNE [ZM 0198+], N° DP0531402500006, (Accord)

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière : 2.2-Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Identifiant @ctes : 053-215301409-20250307-250307141310558-AI

Rapport d'erreur(s) :